

Séance du 21 septembre 2016  
Convocation du 16 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice: 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Pellerin, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Alex SEGHERS, Béatrix VERHILLE, Gérard KOWALCZYK, Nadia FERRANI-TABEUR, Christian BEZEAUX, Thierry RUFFIN, Pascal JABIN, Catherine LAMOUR, Sophie COMTE, Rachel BLOND.

Pouvoirs : Yves LE MOULLAC à Jean Claude PELLERIN, Gilles GAGLIARDI à Gérard KOWALCZYK, Nathalie LEFEBVRE à Alex SEGHERS, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Geneviève DELARUE, André BOYELDIEU à Thierry RUFFIN, Stéphane PAPIN à Rachel BLOND, Magalie PAQUOTTE à Nadia FERRANI-TABEUR.

Secrétaire de séance : Nadia FERRANI-TABEUR

**Ordre du jour:**

- 1/ Acquisitions immobilières
- 2/ Accessibilité dans les commerces : Convention entre la Commune de Fitz-James, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
- 3/ Urbanisme : Permis de démolir des préfabriqués et du garage près de l'Eglise
- 4/ Personnel Communal :
  - Création de poste
  - Renouvellement de contrat du poste informatique
- 5/ Communauté de communes du Clermontois :
  - Consultation sur le projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Brèche  
(Schéma directeur de gestion des eaux (SAGE brèche) sur le territoire et modification des compétences)
- 6/ Place de la République : Fresque sur transformateur EDF
- 7/ Culture : acquisition d'un ouvrage historique sur la Commune

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

## 1/ Acquisitions immobilières

### Ventes parcelles Consorts LEVEQUE Léon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la famille de Monsieur LEVEQUE Léon, suite à son décès, souhaite vendre des parcelles de terrain :

- La parcelle AL140, située dans le périmètre de la ZAD
- La parcelle AE204, située dans le périmètre de la réalisation du nouveau cimetière

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles :
  - AL140, d'une superficie de 184m<sup>2</sup> au prix de 528 €, hors frais de bornage et frais de Notaire.
  - AE 204, d'une superficie de 367m<sup>2</sup> au prix de 183.50 €, hors frais de bornage et frais de Notaire.
  -
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

### Ventes parcelles Consorts HUVEY

La famille souhaite vendre six parcelles, situées dans le périmètre immédiat de la réalisation du cimetière. (AE 176, 187, 194, 227, 235 et AE 224).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles AE 176, 187, 194, 227, 235 et AE 224 pour un montant de 1605 €, hors frais de bornage et frais de Notaire.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

### Droit de Prémption terrains DELACHAPELLE Yves

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, en Mairie, le 12 août 2016, une DIA (la Commune a deux mois pour se prononcer) pour une vente composée de deux parcelles :

- AL 59 pour une superficie de 2168 m<sup>2</sup> en zone N du PLU inclut dans le périmètre de la ZAD
- AL 196 d'une superficie de 261 m<sup>2</sup> en zone UDA du PLU

Montant de la vente proposé dans la DIA : 50 000€ (soit 20.58€ du m<sup>2</sup>)

Rappel prix du terrain en N : environs 3€ du m<sup>2</sup>

Décomposition et analyse du prix de vente

Terrain en zone N 2168 m<sup>2</sup> à 3€ = 6504€

Reste pour le terrain à bâtir 50 000€ - 6504€ = 43496€ (soit 166,65€ du m<sup>2</sup>)

Pour mémoire, le dernier terrain à bâtir dans cette rue a été vendu à 146€ du m<sup>2</sup> pour une surface de 513m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa délégation de pouvoir donné par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2014, il doit juridiquement décider ou non d'exercer le droit de préemption au nom de la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce droit de préemption.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à cette acquisition

Une décision du Maire sera rédigée et envoyée au Notaire.

### **2/ Accessibilité dans les commerces : Convention entre la Commune de Fitz-James, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise**

La Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise propose de signer une convention avec la Commune, pour pouvoir étudier l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour l'ensemble des commerces et artisans pour un montant de 1500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention afin que l'ensemble des artisans et commerçants de Fitz-James puissent être aidés à monter leur dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette Convention.

### **3/ Urbanisme : Permis de démolir des préfabriqués et du garage près de l'Eglise**

Dans le cadre de l'aménagement global de l'espace des services techniques et de l'école de la Béronelle, il est souhaitable, vu leur vétusté, de démolir les préfabriqués.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de déposer ce permis de démolir.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour les préfabriqués de la cours de la Béronelle.

### Garage près de l'Eglise :

La poutrelle ciment au dessus de la porte du cimetière devenant trop dangereuse, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de déposer un permis de démolir.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour le garage près de l'Eglise.

### **4/ Personnel Communal :**

#### **Création de Poste**

Suite à la demande de Madame Aurélie HASARD d'être placée en disponibilité pour convenance personnelle pour 6 mois, à compter du 23 juillet 2016, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, à compter du 1er novembre 2016, à temps complet pour pourvoir à son remplacement.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour créer ce poste d'adjoint administratif de 2ème classe, à compter du 1er novembre 2016, à temps complet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, à compter du 1er novembre 2016
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

#### **Renouvellement de contrat du Poste Informatique**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DÉCIDE de prolonger le poste d'agent contractuel « en informatique » de 20 heures mensuel, pour un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## **5/ Communauté de communes du Clermontois :**

Consultation sur le projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)  
(Schéma directeur de gestion des eaux (SAGE brèche) sur le territoire et modification des compétences)

A la demande de la Communauté de Communes, lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur le transfert de la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Brèche) et a émis un avis favorable au projet du périmètre du SAGE.

Il convient de rattacher ces mêmes délibérations aux délibérations de ce jour car le document officiel de la Préfecture est parvenu aux Collectivités après que nous ayons délibéré.

Je vous demande donc de bien vouloir voter de nouveau sur le transfert de la compétence du SAGE à la Communauté de Communes et d'accepter le projet de périmètre du SAGE du bassin versant de la Brèche. Sachant que notre Commune fait partie de ce périmètre.

### **- Schéma directeur de gestion des eaux (SAGE Brèche) sur le territoire**

Conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'Environnement, par courrier en date du 29 juin 2016, l'Etat a transmis pour avis à la commune de Fitz-James le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Brèche.

L'objectif d'élaboration de ce SAGE est de rechercher à satisfaire les besoins et usages en eau de tous sans porter atteinte au milieu aquatique.

Le périmètre proposé joint en annexe englobe le bassin versant :

- de la Brèche, de sa source au confluent de l'Arré,
- de l'Arré, de sa source au confluent de la Brèche,
- de la Brèche, du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise

Il inclut pour tout ou partie du territoire de la Commune de Fitz-James

Après consultation de ce périmètre et lecture du dossier justifiant ce dernier,

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ÉMET un avis favorable au projet du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de la Brèche.

- Modification des compétences

Par délibération en date du 12 mai 2016, notifiée à la commune le 8 juin 2016, le conseil communautaire a décidé du transfert à la communauté de communes du Clermontois de la compétence suivant : « Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ».

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer, il est prononcé d'émettre un avis favorable au transfert de cette compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du clermontois, en date du 12 mai 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du transfert de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » à la communauté de communes du Clermontois, à compter de la date de la signature de la présente délibération.
- Acte que les statuts de la communauté de communes du Clermontois sont modifiés comme suit : « Elaboration, mise en œuvre, suivi et révision de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur le territoire de la communauté de communes du Clermontois. Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte.

**6/ Place de la République : Fresque sur transformateur EDF**



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fresque va être réalisée sur le transformateur EDF de la Place de la République en partenariat avec SE 60 et EDF. Cette fresque sera réalisée par le peintre local HUGO

## **7/ Culture : acquisition d'un ouvrage historique sur la Commune**

L'éditeur Eric LEDRU – Des Presses de la Recherche Historique souhaite publier l'ouvrage de Monsieur Jean TABEUR sur l'Histoire du Maréchal Jacques FITZ-JAMES, Duc de Berwick.

Le tirage minimum est de 200 exemplaires et a un coût de 1194.60 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces ouvrages.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir ces ouvrages pour un montant de 1194.60 € auprès de l'éditeur.
- DIT que ces livres seront donnés à titre gratuit lors d'occasions diverses type diplôme, médaille du travail, départ en retraite, mérite sportif ... etc.)

Madame FERRANI-TABEUR ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h.

**Conseil Municipal de Fitz-James.  
Séance du 21 septembre 2016**

**1/ Acquisitions immobilières**

**2/ Accessibilité dans les commerces : Convention entre la Commune de Fitz-James, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise**

**3/ Urbanisme : Permis de démolir des préfabriqués et du garage près de l'Eglise**

**4/ Personnel Communal :**

- **Création de poste**

- **Renouvellement de contrat du poste informatique**

**5/ Communauté de communes du Clermontois :**

- **Consultation sur le projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Brèche**

**(Schéma directeur de gestion des eaux (SAGE brèche) sur le territoire et modification des compétences)**

**6/ Place de la République : Fresque sur transformateur EDF**

**7/ Culture : acquisition d'un ouvrage historique sur la Commune**

**Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHERS	
Béatrix	VERHILLE	
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	
Catherine	LAMOUR	
André	BOYELDIEU	Excusé
Nathalie	LEFEBVRE	Excusée
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	Excusée
Thierry	RUFFIN	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Rachel	BLOND	
Stéphane	PAPIN	Excusé
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé